



- |    |                                                                                            |    |                                     |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------|
| 6  | Numéro SYMIC, date de naissance et date d'échéances écrites en petits caractères           | 18 | Lieu de naissance                   |
| 7  | Nom et prénom du titulaire conformes à ceux figurant dans son document d'identité national | 19 | Date d'entrée                       |
| 8  | Sexe                                                                                       | 20 | Numéro SYMIC et référence cantonale |
| 9  | Description de la catégorie du titre de séjour                                             | 21 | Zone lisible par machine (MRZ)      |
| 10 | Observations des autorités migratoires                                                     |    |                                     |
| 11 | Nationalité                                                                                |    |                                     |
| 12 | Date de naissance                                                                          |    |                                     |
| 13 | Durée de validité                                                                          |    |                                     |
| 14 | Deuxième photographie du titulaire avec effet stéréoscopique                               |    |                                     |
| 15 | Signature du titulaire                                                                     |    |                                     |

### 1. Phase de test pour les permis C

Durant cette phase test, peu de modifications pour les contrôles des habitants.

- Pas de changements :
  - pour l'encaissement des émoluments (tarif habituel jusqu'au 30 juin 2021).
  - pour la répartition de l'émolument.
  - pour la réception des copies des permis et factures.
- Changements :
  - Renseigner au besoin les personnes qui disposent d'un **livret C papier**, que leur permis sera désormais renouvelé ou établi sur un nouveau format type carte de crédit. Ces personnes devront se déplacer à Lausanne au Centre de biométrie pour effectuer une saisie électronique de leurs données. Le SPOP leur enverra le courrier d'invitation au Centre de biométrie dans lequel sont mentionnées toutes les informations utiles (cf. exemple en annexe).
  - Plus nécessaire de demander une photo passeport à coller sur le livre papier puisque celui-ci disparaît.
  - Pas de permis à remettre par le Contrôle des habitants. Comme pour les personnes titulaires de permis Etat-tiers, les nouveaux permis C UE/AELE seront envoyés directement au domicile des personnes concernées en pli recommandé.
  - Les permis papier seront perforés au Centre de biométrie. Pas besoin pour les Contrôles des habitants de les récupérer.
  - Les permis non retirés seront retournés pour distribution aux Contrôles des habitants de la commune concernée.
  - En cas d'erreur sur un permis envoyé, qu'une correction est demandée, le 2<sup>ème</sup> permis est envoyé à la commune pour procéder à l'échange de carte.
  - Pour les personnes dans l'incapacité de se rendre physiquement sur place à Lausanne (EMS/Hôpital, etc.), les communes sont invitées à joindre un certificat médical avec l'envoi de l'avis de fin de validité (un seul envoi de toutes les pièces). Le SPOP enverra à ces personnes une attestation officielle sur papier sécurisé, ainsi que la facture correspondante.

Vous recevrez de nouvelles informations et instructions dans les prochaines semaines concernant le passage aux permis sur carte pour les Européens.

Veillez à consulter fréquemment les actualités sur GestStar\_com pour vous tenir à jour.

En collaboration avec l'AVDCH, nous ferons en sorte de vous accompagner avec la plus grande application possible, pour que cette transition vers les nouveaux permis pour Européens se déroule au mieux, tant pour les communes que pour leurs habitant-e-s étranger-ères.

Pour toutes vos questions, nous avons ouvert la boîte mail [pa19.spop@vd.ch](mailto:pa19.spop@vd.ch).

## 2. Entrée en vigueur

La présente Directive entre en vigueur à partir du 6 avril.

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s, à l'expression de nos sentiments distingués.



Stève Maucci  
Chef de service

### Annexe :

- spécimen d'invitation au Centre de biométrie

### Pour information :

Union des communes vaudoises (UCV)  
Association des communes vaudoises (AdCV)  
Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)  
Préfectures  
Direction générale de la fiscalité - Cellule « Registres – LHR »  
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)  
Secrétariat général de l'ordre judiciaire OJ  
Archives cantonales

**Service de la population**  
**Division <Etrangers>**

Avenue de Beaulieu 19  
1014 Lausanne

<Adresse 1>  
<Adresse 2>  
<Adresse 3>  
<Adresse 4>

**Dossier** <cantonalReferenceNr>  
N/réf. <userId>

Lausanne, le <date commande>

**INVITATION – procédure d'enregistrement des données pour votre titre de séjour**

Concerne : <firstName>, <lastName> (<dateOfBirth>), no SYMIC <zemisNr>

<Madame/Monsieur> ,

Afin de pouvoir délivrer votre titre de séjour, une saisie de données numériques est nécessaire. Vous devez ainsi vous présenter personnellement auprès du Centre de biométrie du Canton de Vaud. La prise de **rendez-vous est obligatoire**.

- Réserver votre rendez-vous en ligne sur <<https://www.ch-edoc-reservation.admin.ch>> avec votre code personnel : <sypTVToken>
- Ou scannez le code QR ci-dessous avec votre smartphone ou tablette.



En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de modifier vous-même votre date et heure de rendez-vous en vous rendant sur le site internet mentionné ci-dessus avec votre code personnel.

Si nécessaire, vous pouvez également prendre rendez-vous par téléphone au n° d'appel du Centre de biométrie 0800 01 1291 (appel gratuit), du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Merci de vous munir de votre n° SYMIC qui se trouve sur la présente lettre d'invitation.

**Centre de biométrie**  
**Voie du Chariot 3**  
**Quartier du Flon**  
**1003 Lausanne**

🕒 Horaires d'ouverture du Centre + informations  
[www.vd.ch/titres-sejour-ue](http://www.vd.ch/titres-sejour-ue)

Lors de votre visite, à effectuer dans les 90 jours, vous devrez prendre avec vous :

- **Votre passeport ou carte d'identité nationale.**
- **La présente invitation.**
- **Votre titre de séjour précédent** (si disponible).  
Attention : l'ancien titre de séjour sera perforé lors de votre passage au Centre de biométrie. Si vous prévoyez un voyage à l'étranger dans les 15 jours ouvrables qui suivent, adaptez la date de votre rendez-vous en conséquence.
- **15 francs**, à payer sur place (espèces ou cartes bancaires) pour vous acquitter de la taxe d'enregistrement de vos données.

Votre nouveau permis de séjour vous sera envoyé par pli recommandé à votre domicile.

Nous vous prions d'agréer, <Madame/Monsieur>, l'expression de nos sentiments distingués.

**Division <Etrangers>**  
(Envoi sans signature)